

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE DE 1957-1958

Annexe au procès-verbal de la séance du 27 décembre 1957.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission de la justice et de législation civile,
criminelle et commerciale (1) sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE, sur le recouvrement des honoraires
des avocats.

Par M. Gaston CHARLET

Sénateur.

Nota. — Ce document a été publié au *Journal officiel* du
28 décembre 1957. (Compte rendu *in extenso* de la séance du
Conseil de la République du 27 décembre 1957, page 2376,
2^e colonne.)

(1) Cette Commission est composée de : MM. Georges Pernot, *Président* ; de La Gontrie, Gaston Charlet, *Vice-Présidents* ; Rabouin, Joseph Yvon, *Secrétaires* ; Ajavon, Baratgin, Chérif Benhabyles, Biatarana, Robert Chevalier, Delalande, Jean Geoffroy, Gilbert-Jules, Jacques Grimaldi, Louis Gros, Jozeau-Marigné, Kalb, Mahdi Abdallah, Marcihacy, Minvielle, Marcel Molle, Motais de Narbonne, Namy, Pauly, Périquier, Reynouard, Schwartz, Edgar Tailhades, Henry Torrès, Fodé Mamadou Touré.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (3^e législ.) : 5503, 5999 et in-8° 925.

Conseil de la République : 120 (Session de 1957-1958).